



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
DE CONSULTATION**  
PROJETS DE RÈGLEMENT 499.4-2019 ET 496.24-2019

**Aux personnes intéressées par le projet  
de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 499.4-2019 intitulée « RÈGLEMENT NUMÉRO 499.4-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 499-2015 ».

**Aux personnes intéressées par le projet  
de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 496.24-2019 intitulée « RÈGLEMENT NUMÉRO 496.24-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE REVOIR CERTAINES MODALITÉS QUANT AUX USAGES TEMPORAIRES ET REVOIR L'IMPLANTATION DE CERTAINS TYPES DE BÂTIMENTS SECONDAIRES ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi 25 avril, à 18h00**, à la salle Marcel Bédard de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, entrée par la porte arrière numéro 14. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

1. En lien avec le projet de règlement numéro 499.4-2019 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :
  - Modification de certaines définitions existantes à l'intérieur du règlement;
  - Ajout de nouvelles définitions par rapport à la cuisine de rue;
  - Modification de certains délais par rapport aux permis et certificats.
2. En lien avec le projet de règlement numéro 496.24-2019 visant l'ensemble du territoire de la ville de Pont-Rouge, le principal objet de cette assemblée est :
  - Ajout de critères par rapport à l'utilisation d'unités de cuisines mobiles;
  - Modification de certains codes d'usages;
  - Ajout de réglementation pour les abris d'auto.

Les projets de règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 9<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN 2019.**

La greffière,

Me Esther Godin